

Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.



Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guine.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE
« Institution spécialisée de la CEEAC »

**Conférence sur la pêche et l'aquaculture artisanales, composantes majeures d'un
développement socio-économique inclusif**

RAPPORT



Tanger (Maroc), du 22 au 24 février 2022



INTRODUCTION

L'année 2022 a été proclamée Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture Artisanales (AIPAA 2022) par la soixante-douzième Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (ONU) organisée en 2017. Cette proclamation est une reconnaissance importante pour des millions de pêcheurs artisans, pisciculteurs et travailleurs de la pêche qui fournissent des aliments sains et nutritifs à des milliards de personnes et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, y compris l'éradication de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles. Dans ce cadre, le Secrétariat de la FAO pour l'AIPAA a préparé le Plan d'action mondial qui vise lancer une dynamique mondiale à même de renforcer les moyens d'action de tous les intervenants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, dans une perspective durable.

Et c'est dans ce texte que la Conférence Ministérielle sur la coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT) a organisé du 22 au 24 février 2022 à l'Hôtel « Hilton Garden Inn » de Tanger au Maroc, une conférence sur « *La pêche et l'aquaculture artisanales, composantes majeures d'un développement socio-économique inclusif* ».

L'événement a réuni des experts/chercheurs, des représentants d'ONG, de gouvernements, d'organisations régionales, de collectifs de travailleurs de la pêche, d'associations et de réseaux pour amplifier les preuves scientifiques et les voix des pêcheurs artisans, des pisciculteurs et des travailleurs de la pêche.

Ont effectivement pris part à cette réunion, les représentants :

Des Etats membres :

- Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Maroc, Mauritanie, Nigeria, RDC, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Léon et Togo.

Des Organisations Internationales :

- Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA/BIRA) ;
- La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;
- Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) ;
- Infopêche

De la Société Civile :

- La Confédération Africaine des Organisations de Pêche Artisanale (CAOPA) ;
- Le Réseau des femmes africaines de la pêche (RAFEP) ;
- L'Association ouest africaine pour le développement de la pêche artisanale (ADEPA) ;
- L'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA) ;
- Le Réseau des établissements de formation maritime africains REFMA.

Du Partenaire

- Japon



La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), était représentée par Madame **Flore WORA épse BARRO**, Administrateur aux Ressources Humaines, Financières et à la Logistique.



La liste détaillée des participants est attachée à l'annexe 1.

L'OBJECTIF DE LA CONFÉRENCE

L'objectif global de l'atelier était d'attirer l'attention sur l'importance et le rôle joués par les petits pêcheurs, pisciculteurs et travailleurs de la pêche dans la Région.

De façon spécifique, la Conférence devrait :

- Montrer le rôle capital que la pêche et l'aquaculture artisanales jouent dans la transformation des systèmes agroalimentaires ;
- Mettre en exergue la contribution décisive de la pêche et l'aquaculture artisanales apportée aux quatre améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie ;
- Contribuer la mise en œuvre du Plan d'action mondial 2022 et assurer une meilleure visibilité des réalisations et des attentes de la pêche et de l'aquaculture artisanale des États Membres de la COMHAFAT.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la Conférence sont les suivants :

- Une meilleure compréhension du rôle de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans le développement durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la Région COMHAFAT ;
- Une contribution à une meilleure visibilité des réalisations et des attentes de la pêche et de l'aquaculture artisanales des États membres de la COMHAFAT.

I. LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Dans son allocution d'ouverture et après avoir souhaité, au nom du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la bienvenue aux représentants des pays membres de la COMHAFAT, ainsi qu'aux distingués invités aux travaux de cette conférence, **Monsieur Faouzi KANDIL** a souligné que cette conférence s'inscrit parfaitement dans le cadre de la célébration de l'année 2022 en tant qu'année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales dont les objectifs visent à assurer une meilleure sensibilisation de la communauté mondiale sur l'importance de la contribution de la



pêche et de l'aquaculture artisanale au développement durable, la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté et l'utilisation des ressources halieutiques.

Il a ensuite rappelé que ces sous-secteurs ont toujours fait partie des préoccupations des autorités en charge de la pêche et qu'ils ont occupé une bonne place dans la stratégie de développement de la pêche. Il a présenté quelques projets-phares réalisés dans la cadre de cette stratégie.

Il a conclu son intervention en souhaitant que cette importante manifestation soit l'occasion d'entamer une réflexion approfondie sur les moyens de mettre en œuvre pour développer une meilleure gouvernance de la pêche artisanale sur les plans social, économique et environnemental et des stratégies communes l'appui du développement de la pêche artisanale dans les pays de la zone COMHAFAT.

Prenant la parole, **Monsieur Nobushige SHIMIZU** de l'Ambassade du Japon au Maroc, a exprimé, ses remerciements au Secrétariat de la COMHAFAT pour les grands efforts déployés pour l'organisation de cette conférence.

Il a par la suite rappelé que les pays membres de la COMHAFAT et le Japon collaborent par le biais de la Fondation Japonaise pour la Coopération Internationale en matière de Pêche (OFCF), depuis de nombreuses années dans la perspective d'une utilisation durable des ressources marines. Une collaboration qui témoigne de la ferme volonté du Gouvernement du Japon à renforcer les capacités des Etats membres de la COMHAFAT dans le domaine de développement de la pêche et de l'aquaculture et dans la gestion durable des ressources halieutiques.

Il a conclu que cette conférence sera l'occasion de mener des discussions fructueuses portant sur le secteur de la pêche et l'aquaculture artisanales, qui représente l'essentiel de la production halieutique des pays membres et offre une opportunité majeure d'emplois et de revenus dans les villages de pêcheurs, et ce pour réaliser son potentiel.

Monsieur Mohamed SEISSAY (UA-BIRA) a commencé par transmettre aux participants les chaleureuses salutations du Dr. Nick NWANKPA, Directeur du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), ainsi que sa gratitude au Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, Monsieur Benabbou, pour la bonne volonté, le geste et le privilège accordés à l'UA-BIRA pour participer à la cérémonie d'ouverture.

Il a tenu à mettre en exergue la bonne collaboration entre l'UA-BIRA et la COMHAFAT, conformément à leur protocole d'accord qui vise à faire progresser la coopération entre les deux institutions pour la mise en œuvre du cadre politique et de la stratégie de réforme de l'Union africaine pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (PFRS).

Pour Monsieur SEISSAY, cette Conférence se tient à un moment très opportun, alors qu'une attention accrue est accordée à la promotion des aspirations des acteurs de la pêche artisanale en Afrique.

Il a mentionné que l'UA-BIRA apprécie sincèrement le leadership de la COMHAFAT en prenant cette initiative d'organiser cette conférence à ce moment précis. Après avoir passé en revue les activités pertinentes initiées par l'UA/BIRA pour soutenir la proclamation de 2022 sur la pêche artisanale et l'aquaculture, Monsieur SEISSAY a souhaité que cette conférence puisse contribuer à galvaniser l'intérêt des différents acteurs du secteur du continent et à recentrer l'attention sur la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'amélioration des revenus.

Dans son intervention, **Monsieur Séraphin DEDI NADJE**, Secrétaire General du CPCO, a souligné que le CPCO est résolument engagé dans le développement de la pêche et de l'aquaculture artisanale et cela à travers notamment un système régional de gestion des données de la pêche artisanale, régulièrement alimenté depuis 2019 et la mise en place d'un groupe de travail sur le développement de l'aquaculture en 2021 avec le



soutien de la coopération japonaise (JICA) et la COMHAFAT. Ces deux initiatives permettent le suivi des activités de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans notre région et l'identification des défis, afin d'y apporter les réponses appropriées.

Il a ajouté que dans cette même dynamique, le CPCO a adopté en 2020 et 2021, la pêche artisanale comme une priorité à travers le thème : " Unir nos actions pour la durabilité d'une pêche artisanale en Afrique de l'OUEST " Malheureusement, en raison du déclenchement du COVID 19, très peu d'initiatives ont pu être menées par le CPCO.

Enfin il a salué l'engagement mondial à travers la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, de décréter l'année 2022 « Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales » (IYAF 2022) et celui de la COMHAFAT à travers cette conférence.

Pour clore la cérémonie d'ouverture de cette conférence, **Monsieur Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a prononcé une allocution introductive (Annexe II-5) dans laquelle il a remercié tous les participants (pays, organisations internationales et régionales, société civile, partenaires financiers...) pour avoir bien voulu répondre l'invitation de la COMHAFAT.

Il a rappelé que le secteur de la pêche artisanale dans la région COMHAFAT recèle un potentiel énorme, mais ne fonctionne toujours pas à plein régime et reste confronté à un ensemble de défis qui limitent son plein développement.

Il a ajouté que compte tenu de l'importance de secteur en termes économique et social, la communauté internationale a proposé d'importants instruments au niveau institutionnel et réglementaire de nature à renforcer le rôle majeur joué par ce secteur dont la proclamation par l'Assemblée Générale des Nations Unies l'année 2022 "Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales". L'organisation de cette Conférence intervient dans le cadre de la célébration de cette année et fait suite à deux rencontres précédemment organisées par la COMHAFAT.

Il a enfin souligné l'objectif de l'organisation de cette conférence qui est de capitaliser sur la dynamique évolutive et de proposer des éléments de réflexion en appui à l'élaboration d'une stratégie de gestion durable de ce secteur dans les pays membres de la COMHAFAT.

II. LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

La présidence de cette conférence a été confiée à **Monsieur Ali DOMTANI** Directeur des Pêches Maritimes du Togo.

La Conférence s'est déroulée en séance plénière sous forme de présentations faites par des experts/chercheurs, suivies de discussions. Elles ont porté sur des thématiques relatives aux sept piliers du Plan d'action mondial et se sont appuyées sur des expériences réussies dans un ou plusieurs États Membres de la COMHAFAT, à savoir :

Session I : Priorités et attentes des professionnels

Présentation 1 : Le Plan d'action mondial pour promouvoir une pêche et une aquaculture Artisanales durables. : Monsieur Naji LAAMONSIEURICH (COMHAFAT)

Le présentateur a commencé par rappeler qu'un plan d'action global (GAP) pour l'IYAF 2022 a été élaboré avec le Comité de pilotage international composé de représentants gouvernementaux et d'acteurs non étatiques. Il a ensuite souligné que le GAP fournit des orientations à la communauté internationale dans toutes ses composantes (les gouvernements, les organismes des Nations-Unies, les organisations non



gouvernementales, les institutions financières internationales et autres mécanismes internationaux, les organismes régionaux, les organisations de producteurs, les instituts universitaires et de recherche, les organisations de la société civile et le secteur privé). Il a enfin passé en revue les sept (07) piliers du GAP en concluant que celui-ci décrit une série d'actions indicatives interconnectées du niveau mondial, au niveau local et qui se renforcent mutuellement dans les piliers de travail.

Présentation 2 : Les domaines prioritaires pour les professionnels de la pêche artisanale : Monsieur Gaoussou GUEYE (CAOPA)

Monsieur GUEYE a commencé par présenter la CAOPA, qui est une organisation de professionnels (hommes et femmes) de la pêche artisanale, maritime et continentale de 27 pays africains.

Il a ensuite souligné que pour l'Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanales, la CAOPA a défini un agenda de plaidoyer axé sur trois priorités :

- **La priorité 1 : Un accès sécurisé aux ressources.** Les États sont invités à accorder des droits de pêche exclusifs aux pêcheurs artisanaux dans les zones côtières et à mettre ces zones en cogestion avec les pêcheurs. Les États sont également invités à travailler sur la sécurité en mer et à privilégier l'accès des petits pélagiques à la pêche pour la consommation humaine directe.
- **La priorité 2 : Une promotion de la place des femmes dans la pêche artisanale africaine.** Il est demandé de renforcer la participation des femmes dans les organisations professionnelles et dans les processus de décision et d'améliorer leurs conditions de travail. Il convient également de soutenir les initiatives des femmes en matière de pisciculture artisanale et de faciliter le commerce de leurs produits au niveau national et régional.
- **La priorité 3 : Une protection de la pêche artisanale africaine contre la concurrence des autres secteurs de l'économie bleue.** La préoccupation de la CAOPA est la concurrence d'autres secteurs inclus dans les stratégies de l'économie bleue, financièrement et politiquement plus puissants, tels que l'exploitation du pétrole et du gaz, le tourisme, qui mettent en péril l'avenir de la pêche artisanale.

Session II : Pérenniser la pêche et l'aquaculture artisanales par une utilisation durable de la biodiversité

Présentation 3 : Quel modèle de cogestion adapté aux pêcheries artisanales en Afrique de l'Ouest (cas du Sénégal) ? Dr Moustapha KEBE (Consultant)

Dr KEBE a entamé sa présentation par rappeler que face à la dégradation multiforme et progressive des pêcheries de la région, les autorités publiques ont opté pour la cogestion. C'est ainsi qu'avec l'appui des partenaires techniques et financiers, une grande diversité de modèles de cogestion et de logiques d'implication et de responsabilisation des acteurs à travers une pluralité d'organes la base a été développée.

Il a ajouté que pour mettre en place de façon effective la cogestion intégrée des pêcheries artisanales incluant la concession de droits d'accès aux communautés de pêche, il est nécessaire de procéder des réformes devant déboucher sur une gestion durable, responsable et équitable du secteur des pêches. Ceci passe par la définition d'un modèle de cogestion adapté aux pêcheries artisanales, basé sur des expériences et leçons apprises des différentes pratiques existantes pour les ressources naturelles au Sénégal, en Afrique et dans le monde.

Ensuite, il a souligné que le modèle de cogestion proposé consiste en une gestion partagée intégrative des organes de gestion définis dans la législation (Conseils locaux de pêche artisanale ou CLPA au Sénégal) et les organisations privées déjà existantes dans les terroirs et zones de pêche (Comités locaux de pêche ou CLP). Ce modèle va s'appuyer sur le plan juridique sur la concession de droits de gestion et de droits



d'exploitation. L'instrument réglementaire qui servirait de trait d'union entre les deux organes serait la convention locale dont l'usage a été déjà expérimenté avec succès.

Enfin, il a conclu que parmi les conditions assurer pour espérer une réussite dans l'application du modèle de cogestion proposé pour les pêcheries artisanales sénégalaises, on retiendra un appui institutionnel aux organes de la cogestion ainsi que la création de mécanismes d'autonomie de gestion et de fonctionnement de ces organes de base. Ce modèle pourrait ainsi servir de référence aux autres pays de la région pour booster les dynamiques de cogestion enclenchées dans le secteur des pêcheries artisanales maritimes au bénéfice des communautés de pêche.

Présentation 4 : Développement de l'aquaculture continentale à travers un partenariat efficace avec le secteur privé (PROVAC-2, Bénin) : Monsieur Dossa WENON (Benin)

Monsieur **WENON** a concentré sa présentation sur le Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale phase II (PROVAC2) mis en vigueur le 17 février 2017. Il a souligné que ce projet a démarré le 27 février 2017 pour une durée de cinq ans. Il concerne 77 communes du Bénin. Il a fait un rappel de l'objectif du PROVAC2 et de ses indicateurs en mentionnant que la production piscicole s'intensifie dans les régions cibles à travers l'approche de vulgarisation « fermier à fermier » et l'amélioration des techniques de pisciculture :

- La production aquacole des fermes à petites et moyennes échelles dans les zones cibles du projet atteint plus de 9 000 tonnes ;
- Le nombre de pisciculteurs dans les zones cibles du projet enregistre une augmentation de 1 000 comparativement à celui de 2016. Il a ensuite énuméré les 5 principaux résultats attendus ;
- Les informations nécessaires sur l'état actuel de l'aquaculture au Bénin sont obtenues ;
- Les activités de l'approche de vulgarisation « fermier à fermier » sont renforcées dans les 7 départements cibles du PROVAC-1 ;
- La possibilité d'application des techniques piscicoles et de l'approche de vulgarisation « fermier à fermier » dans les 5 départements du centre et du nord du Bénin et dans les pays concernés par l'échange technique est confirmée.
- La productivité de la pisciculture est améliorée et les techniques piscicoles sont diversifiées dans les 7 départements de PROVAC-1 ;
- L'environnement du financement des pisciculteurs est amélioré.

Présentation 5 : Biodiversité et pêche durable (développement d'Aires marines protégées -AMP et gestion basée sur l'écosystème) : Monsieur Omar BOURHIM (DPM-Maroc)

Dans sa présentation, Monsieur **BOURHIM** a évoqué les points importants relatifs à la Biodiversité et la pêche durable notamment :

- Espaces marins et développement durable, au regard du droit maritime UNCLOS 82 etc ;
- Conservation et exploitation des ressources naturelles à travers le Concept de l'utilisation durable des ressources halieutiques en harmonie avec l'environnement ;
- La notion d'Aire Marine Protégée et comment l'établir ;
- Les Attributs clés pouvant accroître la performance des aires marines protégées pour la gestion de la pêche artisanale ;



- La Pêche artisanale et écosystèmes marins et les principes applicables dans le cadre de cette approche ;
- La dimension spatiale des AMP dans le contexte la planification spatiale maritime PEM/MSP ;
- Les AMP et le besoin d'un cadre juridique pour la PEM/MSP ;
- Les AMP et la coopération transfrontalière selon l'IOC UNESCO ;
- La situation des AMP au Maroc ;
- Récifs artificiels : émergence de l'idée des AMP.

Session III : Promouvoir des chaînes de valeur inclusives pour la pêche et l'aquaculture artisanales

Présentation 6 : Réalisation d'infrastructures dédiées à la pêche artisanale pour améliorer les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture artisanale (cas du Maroc) : Monsieur Naji LAAMRICH (COMHAFAT)

Monsieur **LAAMRICH** a débuté sa présentation par rappeler que pour libérer le potentiel de la pêche artisanale africaine en général et des pays de la COMHAFAT en particulier, plusieurs solutions ont été proposées et testées sur le terrain.

Il a précisé que parmi ces solutions il y a l'expérience des Points de Débarquement Aménagés (PDA) lancés par le Maroc qui consiste à la réalisation d'installations d'accueil à terre (ponton, marché aux poissons, fabrique de glace, atelier de réparation, entrepôt de matériel de pêche etc ...) de dimension réduite afin de fournir des services liés au débarquement des captures par les pêcheurs artisanaux.

Ensuite, il a souligné que ces projets sont susceptibles d'affecter directement et immédiatement le quotidien des pêcheurs artisans et de favoriser la visibilité, la reconnaissance et la valorisation du rôle de la pêche artisanale dans le développement intégré et inclusif. Il a rappelé que l'expertise marocaine est elle-même issue d'un transfert de savoir-faire acquis lors des projets de villages de pêcheurs (VP) initiés durant la seconde moitié des années 1990, dans le cadre de la coopération bilatérale avec le Japon.

Monsieur **LAAMRICH** a soulevé que sur la base de sa stratégie de développement de la pêche et s'inspirant du modèle et de l'expérience japonaise en la matière, le Maroc s'est doté dès 2001, du Programme National d'Aménagement du Littoral (PNAL), qui traduit la volonté de renforcer l'appui à la pêche artisanale, en réalisant une soixantaine de PDA.

Il a mentionné que le PNAL a ainsi permis d'intégrer la pêche artisanale dans l'économie locale en créant des micro-pôles de développement socio-économique à travers la mise en place d'infrastructures, l'amélioration des conditions de vie et de travail et de sécurité et l'amélioration des revenus des communautés de pêcheurs.

Il a conclu que, conscient de l'importance de la pêche artisanale en Afrique, le Maroc, a initié, avec quelques pays de la région COMHAFAT (Côte d'Ivoire, Guinée et Sénégal), des projets concrets pour améliorer les conditions de vie des communautés de pêche artisanale, et assurer par la même occasion, une gestion durable de la ressource aux plans socio-économique et environnemental.

Présentation 7 : Accès aux marchés pour les petits pêcheurs, pisciculteurs et travailleurs du secteur : Dr Helguilè SHEP (Infopêche)

Dr SHEP a commencé par souligner que la pêche artisanale et la pisciculture à petite échelle est un secteur important pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la lutte contre la pauvreté.



Il a rappelé que dans la plupart des pays en développement, ce secteur contribue à plus de 60 % de la production nationale et cette part est principalement destinée au marché local. Une partie non négligeable de la production du secteur intègre les flux du commerce international à travers des intermédiaires notamment pour les marchés de l'Union Européenne, du Japon et des Etats-Unis.

Ensuite, il a soulevé que ces marchés très lucratifs, imposent des normes sanitaires très contraignantes, ce qui exclut de facto un grand nombre de petits pêcheurs. Il a mentionné qu'une solution pour accroître l'accessibilité d'un grand nombre d'artisans pêcheurs aux marchés, est de renforcer la coopération Sud-Sud à travers les canaux des institutions politiques existantes.

Il a conclu que la prise en compte des exigences spécifiques au produit de la pêche (certification des captures, des nouvelles normes sanitaires et la lutte contre la pêche INN) devra être examinée en vue d'étoffer le protocole de mesures existantes.

Session IV : Garantir l'inclusion sociale dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales et assurer le bien-être des parties prenantes

Présentation 8 : Les directives volontaires de la pêche artisanale en tant qu'instrument permettant de renforcer l'accès des petits pêcheurs, des pisciculteurs et des travailleurs du secteur à la protection sociale : Monsieur Cherif TOULEB (FAO)

Après un bref historique sur les Directives de la Pêche Artisanale (DPA) et la célébration de l'AIPAA 2022, Monsieur **TOULEB** a passé en revue les principales thématiques DPA à savoir :

- Gestion des ressources et allocation responsable des droits fonciers ;
- Appui au développement social et au travail décent ;
- Attention portée sur les travailleurs de la pêche tout au long de la chaîne de valeur, de la capture à la transformation en passant par le commerce du poisson ;
- Promotion de l'égalité des sexes ;
- Prise en compte du changement climatique et des risques de catastrophe.

Il s'est ensuite interrogé sur le besoin de protection sociale dans le secteur de la pêche en affirmant que les pêcheurs sont particulièrement vulnérables aux divers chocs compte tenu de leur faible capacité d'adaptation.

Il a ensuite souligné la nécessité d'une protection sociale dans le secteur pour éviter les stratégies d'adaptations négatives et les désavantages à long terme des ménages en se demandant comment la FAO soutient-elle la protection sociale dans le secteur ?

Dans ce sens, il a cité les trois composantes d'intervention:

- L'extension de la couverture : (ODD 1, 2, 14)
- L'inclusion économique (ODD 1, 2, 5, 10, 14)
- La résilience (ODD 1, 13, 14, 16)

Monsieur **TOULEB** a conclu que :

- La protection sociale est une question majeure du bien-être des populations. Elle joue un rôle important pour la paix sociale, la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition, l'emploi et la santé ;



- Elle constitue une priorité pour la PA et pour les petits producteurs de façon générale. La FAO est engagée à aider les états à promouvoir des systèmes et des politiques favorables à la protection sociale sachant que la protection sociale représente une cible importante des ODD ;
- Tous les acteurs (Etats, ORG, OSC...) sont interpellés pour faire de la PS un élément central des politiques nationales, régionales et internationales et la soutenir à travers un arsenal juridique adapté ;
- Malgré les efforts déjà consentis au plan national, régional et international, les politiques publiques de gestion responsable des ressources halieutiques devront davantage accorder une attention particulière à la pêche artisanale et créer les conditions nécessaires pour que cette pêche soit durable et bénéficie aux communautés de la pêche artisanale ainsi qu'aux communautés traditionnelles dépendantes de ces ressources.

Session V : Assurer une participation efficace du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanale à la mise en place de cadres d'action porteurs et à leur renforcement

Présentation 9 : Analyse des capacités des petits pêcheurs, pisciculteurs et travailleurs du secteur à recueillir et utiliser les données existantes concernant les facteurs qui ont une incidence sur la pêche et l'aquaculture artisanales : **Mme Patricia MAISHA ISHINGWA (AFRIFISH)**

Madame ISHINGWA a, tout d'abord introduit AFRIFISH qui est une plateforme panafricaine des acteurs non étatiques du secteur pêche et aquaculture mise en place sous le parrainage de l'UA BIRA et le AUDA-NEPAD en collaboration avec la FAO le 19 Novembre 2021 à ACCRA-Ghana. C'est un organe de coordination de tous les acteurs non étatiques reconnus, intervenants du secteur de la pêche et aquaculture en Afrique. Ensuite elle a mis l'accent sur son rôle et ses objectifs :

- Renforcer les acteurs non étatiques du domaine de la pêche et de l'aquaculture en Afrique
 - Garantir une mise en œuvre efficace du cadre politique et de stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique tous les niveaux local, national, régional et continental ;
 - Offrir une plateforme de partage d'expériences d'information et de meilleures pratiques au profit des acteurs non-étatiques du secteur pêche au niveau du continent ;
 - Jouer un rôle de contrôle afin de garantir le respect des principes éthiques et la gouvernance participative du secteur de pêche ainsi que la cohérence et la viabilité des politiques et des subsistances durables aux communautés des pêcheurs et la sécurité alimentaire ;
 - Améliorer et élargir les réseaux et les moyens de surmonter les obstacles et les barrières à l'adoption des meilleures pratiques ;
 - Organiser des activités de renforcement des capacités et de plaidoyer pour un changement des orientations des acteurs et partenaires techniques et financiers ;
 - Faciliter la mise en œuvre du Cadre Politique de la Stratégie de Reforme au niveau régional et national, et diffuser les résultats à travers leurs réseaux pour des canaux de communication.
- 12 Session VI : Faire reconnaître que les femmes et les hommes qui interviennent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanale ont les mêmes droits.

Session VI : Faire reconnaître que les femmes et les hommes qui interviennent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanale ont les mêmes droits.



Présentation 10 : Mise en application des directives et instruments internationaux pertinents pour assurer l'accès des femmes la terre et d'autres ressources et garantir leurs droits d'utilisation et leurs droits fonciers : cas du Guide pour l'équité hommes-femmes dans la gouvernance et le développement de la pêche artisanale : **Mme Hayat ASSARA (RAFEP COMHAFAT)**.

Madame ASSARA a commencé par définir le cadre juridique de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques sectorielles, qui repose sur une série d'engagements au niveau international que les pays intègrent dans leur législation et leur politique nationale.

Elle a ensuite rappelé, que la création d'un environnement juridique propice une gouvernance responsable des régimes fonciers incite les États à faire leur possible pour assurer une gouvernance foncière responsable car les terres, les pêches et les forêts sont essentielles pour que puissent être réalisés les droits de l'homme, la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté.

Elle a présenté également le Guide visant à appuyer la mise en œuvre des Directives volontaires afin d'assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, et a rappelé que ce guide été élaboré pour mieux faire comprendre la problématique genre dans ce secteur, avec une attention toute particulière sur le rôle et la situation des femmes.

Enfin, elle a conclu par un appel à l'accès préférentiel en faveur des femmes des communautés de pêche en mentionnant que la réglementation de l'accès aux ressources naturelles et de leur utilisation est certes nécessaire, mais ce n'est pas une condition suffisante pour maintenir un équilibre hommes-femmes dans les droits fonciers.

Étant donné les déséquilibres prévalant entre hommes et femmes dans ces communautés, il serait souhaitable que la gouvernance des droits d'usage prévoie :

- Une protection spéciale ;
- Une discrimination positive ;
- Un accès privilégié en faveur des femmes ;
- Des restrictions en matière de droits d'usage pour les membres les plus puissants.

Session VII : Promouvoir la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanale à une alimentation saine, dans le cadre de systèmes alimentaires durables

Présentation 11 : Contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanale à la sécurité alimentaire, dans les systèmes alimentaires locaux et mondiaux : **Monsieur Rachid REGRAGUI (COMHAFAT)**

Monsieur REGRAGUI a entamé sa présentation par souligner qu'il est crucial de protéger et de soutenir les pêcheries traditionnelles d'Afrique de l'Ouest étant donné que ce secteur contribue pour sept (7) Milliards de dollars par an aux économies Africaines et que la consommation réelle de poisson par 13 habitant est de 35 kg par an et par habitant.

Il a ajouté que le poisson est source de protéines et de vitamines indispensables l'organisme humain et qu'il est également impératif que les produits halieutiques soient sûrs sur le plan hygiène. Des mesures de respect des bonnes pratiques et un autocontrôle (HACCP, PGQ ...) doivent être mis en place.

Il a rappelé que les ressources halieutiques doivent être accessibles et que l'ODD 5. A .1 pourrait servir de référence pour l'adapter aux objectifs spécifiques de notre région.

Ensuite, il a considéré que les systèmes alimentaires locaux sont en perpétuelles transformations, obéissant à de nombreux facteurs et que par contre, les défis majeurs sont constants et se présentent comme suit :



- Assurer la sécurité alimentaire ;
- Assurer la durabilité des ressources.

Il a conclu que la crise de la Pandémie du Covid-19 invite à repenser aux mesures permettant de renforcer la résilience des systèmes alimentaires et les stratégies de leur adaptation.

Il a enfin affirmé qu'aucun plan d'action sérieux ne saurait être élaboré sans la collecte de statistiques fiables permettant de constituer une base de données et de disposer d'un état des lieux constamment actualisé.

Session VIII : Renforcer les capacités de réaction et d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanale, face la dégradation de l'environnement, aux chocs, aux catastrophes et au changement climatique

Présentation 12 : Politiques et cadres de planification pour renforcer la résilience face aux risques qui menacent la continuité à long terme du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales : **Monsieur Hamza HOUSSAM**

Monsieur HOUSSAM a entamé sa présentation par évaluer l'impact de la crise du Covid-19 qui a affecté la pêche et l'aquaculture artisanales.

Il a ensuite listé les principales leçons apprises notamment :

- La Covid-19 représente un choc aigu qui a mis à l'épreuve la résilience du secteur de la pêche et de l'aquaculture : points forts soulignés et points faibles pour assurer un secteur résilient ;

- Comment équiper le secteur pour qu'il soit plus résilient face aux chocs futurs ? (Par exemple, les effets continus de Covid-19, le changement climatique, etc.) ;

- La nécessité d'une meilleure gestion et d'une plus grande attention aux questions sociales, souligné par SOFIA 2020 ;

- Le doublement des efforts dans les domaines-clés de :

- ✓ La gestion durable de la pêche ;
- ✓ Le renforcement des coopératives et l'implication des parties prenantes dans la prise de décision ;
- ✓ L'innovation du marché, y compris la vente directe ;
- ✓ La protection sociale pour réduire la vulnérabilité et assurer la capacité à répondre aux **chocs futurs**.

Monsieur HOUSSAM a évoqué le besoin de politiques et de cadres de planification pour renforcer la résilience aux risques, qui menacent la durabilité à long terme du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales en donnant l'exemple de stratégie CGPM 2030 (étude de cas sur l'aquaculture).

Il a affirmé que pour garantir le développement durable d'un secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, ayant une capacité de résilience aux défis tels que le changement climatique et la pollution, il y lieu de rechercher les résultats suivants :

- Une gouvernance efficace promue en faveur de l'investissement responsable ;
- Des pratiques soutenant la durabilité de l'industrie aquacole promues ;



- Une perception de l'aquaculture est améliorée ;
- Une technologie et systèmes d'information maximisés.

III. LA DECLARATION

Les présentations et les débats animés ont permis de faire une déclaration relative à la célébration de l'AIPAA 2022 par la COMHAFAT (Annexe IV) adoptée l'unanimité.

IV. LA VISITE DE TERRAIN (PDA de DAHLIA – Ksar Sghir)

La dernière journée a été consacrée à une visite de terrain, plus précisément au Point de Débarquement Aménagé (PDA) de Dahlia, village de pêcheur située à une heure de la ville de Tanger, dans la commune de Ksar El Majaz.

C'est un centre où il y a quelques bâtiments, tels :

- Le siège de la Coopérative des pêcheurs, dans lequel on trouve des salles : pour la coopérative des pêcheurs, pour l'association des pêcheurs, polyvalente et de la Sous-Délégation Pêches Maritimes (c'est la Représentation administrative), où s'établissent les actes administratifs ;
- L'Office National des Pêches (ONP) ; avec des salles : de réception de produits, vétérinaire, de saisie. Il y a également un locale de déchets et une sortie de produits.

Le Point de Débarquement Aménagé de Dahlia reçoit plusieurs barques de pêche au profit des différents ménages. Il comprend 2 digues de protection, un bassin de 5800 m² et un terre-plein de 6000 m². Le site est équipé d'une infrastructure intégrée d'accueil et de commercialisation de la pêche artisanale, notamment, une halle aux poissons de 300m² à proximité des lieux de débarquement des produits de la pêche. La structure est dotée également de 70 locaux pour pêcheurs, une unité de fabrication de glace et un plan incliné avec atelier pour la réparation des barques.

Ce Le Point de Débarquement Aménagé de Dahlia Le Point de Débarquement Aménagé de Dahlia Point de Débarquement Aménagé de Dahlia sert à l'amélioration de la sécurité et des conditions de vie des pêcheurs, notamment en prolongeant la durée réglementaire de pêche et répond à la volonté de participer au développement social et économique de la zone Tanger Med. Aussi, il permet de réduire la pauvreté chez les pêcheurs.



V. CEREMONIE DE CLOTURE

La Cérémonie de clôture a été faite par Mr le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT. Il a adressé ses vifs remerciements à tous les participants à cette conférence et pour la qualité des travaux réalisés. Il a enfin souhaité à tous et à chacun un bon retour dans son pays respectif.

CONCLUSION

Le secteur de la pêche est secteur peu négligé. Il rencontre des problèmes à tous les niveaux. Tous les pêcheurs artisanaux devraient bénéficier d'une couverture sociale. Pour ce faire, il est important de faire des recommandations assez solides sur la protection sociale. Les femmes devraient également être impliquées dans beaucoup d'autres domaines du secteur et être intégrées dans la chaîne de valeur.

Il est également important de lutter, au niveau de toute la chaîne de valeur, contre le gaspillage des aliments. Les Etats font des efforts, mais les besoins sont immenses et les ressources sont limitées, ce qui n'est pas toujours facile de répondre aux besoins sollicités. Pour ce faire, le Plan d'Action Mondial préparé par la FAO pour cette année 2022 permettra de mettre en place une dynamique mondiale propre à renforcer les moyens d'action de tous les acteurs qui interviennent dans l'important secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanale de façon durable.

Fait à Libreville, 08 mars 2022

L'Administrateur aux Ressources Humaines,

Financières et à la Logistique

Flore WORA épouse BARRO.-



LES ANNEXES

I – La liste des participants

II - Les allocutions

III – L’ordre du jour

IV – La déclaration

V- La note conceptuelle

